

## **Bureau canadien du Département des métiers de la construction, FAT-CIO**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

a. Nous avons besoin d'une formule de financement cohérente et uniformément appliquée pour le renouvellement de l'infrastructure aussi bien rurale qu'urbaine. Ainsi, les gouvernements provinciaux et les administrations locales auraient des projets tout prêts pour aider le Canada à réaliser son plein potentiel là et où ils le jugent bon. La formule de financement permettrait aux entreprises de construction de soumissionner en permanence sur les travaux à faire, ce qui entretiendrait constamment l'activité économique dans les métiers spécialisés. b. Signature avec les administrations provinciales d'ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) prescrivant des objectifs de formation et mesurant leur degré de réalisation pour les nouveaux apprentis Sceau rouge et le passage des étudiants actuels au niveau de compagnon. Répartir différemment les fonds non imputés des EDMT entre les gouvernements provinciaux de façon à encourager les employeurs à engager des apprentis au moyen de subventions directes ou d'encouragements fiscaux (en cessant de dépenser de l'argent pour des sites Web et des études inutiles, dont le contenu fait déjà partie du domaine public). Le gouvernement fédéral devrait essayer d'optimiser les ressources dont la distribution aux provinces est déjà prévue. C'est une mesure qui ne coûte rien et qui devrait être bien accueillie dans le climat d'austérité qui règne actuellement au niveau fédéral. Comme le gouvernement du Canada ne peut que financer les systèmes d'éducation provinciaux, il devrait reconnaître financièrement les efforts des provinces qui encouragent activement l'apprentissage des métiers spécialisés dans leurs écoles primaires et secondaires. Dans certaines provinces, les étudiants du secondaire n'ont en pratique aucune idée des compétences à acquérir pour faire carrière dans les métiers. Des repères mesurables visant l'optimisation des ressources auraient un intérêt particulier pour les intervenants.

#### **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Le gouvernement du Canada doit tout d'abord veiller à réduire les obstacles à l'emploi. Par exemple, il faudrait que les entreprises soient suffisamment incitées à engager des jeunes canadiens qui, autrement, n'auraient pas un emploi et ne contribueraient pas à la société. D'une façon générale le gouvernement du Canada ne peut créer des emplois qu'en réalisant des programmes ou en faisant des achats. Le Département des métiers de la construction du Canada (DMC) estime qu'il faudrait mettre en place, dans les sites de construction fédéraux, une politique d'approvisionnement qui encourage les entrepreneurs à engager des jeunes canadiens ou des Autochtones inscrits dans les métiers Sceau rouge. Le gouvernement assumerait ainsi un rôle de leadership dans les pratiques d'approvisionnement.

D'après le Conseil sectoriel de la construction, il faudra trouver 268 000 nouveaux travailleurs qualifiés d'ici 2017 pour parer aux pénuries de main-d'œuvre prévues. En même temps, le cycle rigoureux de l'offre et de la demande de construction a engendré un déficit de formation dans beaucoup de régions du Canada, surtout pour les entrepreneurs et les propriétaires. Situation actuelle : Les projets d'infrastructure faisant partie du plan d'action économique adopté par le Parlement ne comportent pas d'objectifs de formation dans leur mandat. À l'heure actuelle, le secteur privé et les administrations provinciales gèrent l'apprentissage et l'élaboration des programmes. Les acheteurs produisent des demandes de propositions (DP) sur la base desquelles les entrepreneurs présentent des soumissions. À l'heure actuelle, la plupart des DP ne prévoient pas d'inclure des pourcentages de formation et d'apprentis dans les contrats. Certaines grandes sociétés utilisent ce processus comme moyen de perfectionnement (et de maintien en fonction) de la main-d'œuvre. Politique du DMC : Le Canada devrait collaborer avec les intervenants du secteur de la construction pour élaborer un processus grâce auquel chaque fois qu'une municipalité, une province ou le gouvernement fédéral achète un important volume de services de construction, l'achat contribue à la formation de la main-d'œuvre à l'échelle locale. En fait, les DP qui favorisent l'inscription d'objectifs de formation et d'apprentissage dans un projet particulier contribuent au règlement du problème du déficit de formation de l'industrie. La formation dans le cadre de projets publics d'infrastructure visant le bien public devrait faciliter la formation de la main-d'œuvre future du Canada. Le gouvernement du Canada aurait dû profiter des « grandes dépenses » engagées en 2009 et en 2010 pour favoriser la réalisation d'autres objectifs de la politique publique. Nous présentons ci-dessous un échantillon de dispositions à inclure dans une DP pour contribuer au perfectionnement de la main-d'œuvre : 1. a) L'entrepreneur est tenu de présenter un aperçu détaillé du plan d'emploi d'apprentis qu'il a l'intention de mettre en œuvre pour contribuer à la gestion courante de tous les aspects de l'emploi d'apprentis et de compagnons dans le cadre du projet. Le plan détaillé d'emploi d'apprentis doit préciser que l'entrepreneur s'engage, conformément aux exigences du propriétaire, à employer au moins 20 % d'apprentis dans le cadre du projet, répartis à raison d'environ 5 % dans chacune des quatre années du projet. Si le programme d'apprentissage n'est que de trois ans, les 20 % d'apprentis sont répartis en gros à raison d'un tiers dans chacune des trois années. b) La participation des apprentis aux travaux de l'entrepreneur et les statistiques y afférentes doivent figurer dans le rapport mensuel sur les indicateurs clés de rendement. Le DMC croit que le gouvernement du Canada aurait dû, dans le cadre du plan d'action économique, exiger des municipalités et des provinces (comme condition de financement partagé) d'inclure ces dispositions dans leur documentation. De plus, ces exigences devraient figurer dans tous les programmes d'infrastructure futurs du gouvernement du Canada.

### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

a) Le régime d'apprentissage doit être amélioré. Le régime d'apprentissage est essentiellement géré par les administrations provinciales. Toutefois, le gouvernement fédéral a tout intérêt à veiller à ce que les Canadiens reçoivent la meilleure formation possible en fonction de la demande du secteur privé. Comme Statistique Canada l'a constaté en procédant à l'Enquête nationale auprès des apprentis de 2007, même si les nouvelles inscriptions tendent à augmenter, le taux de délivrance de diplômes au terme des programmes d'apprentissage est assez faible au Canada. Les intéressés ne sont encouragés à poursuivre leur programme ni par les gouvernements ni par les entreprises. Le gouvernement fédéral a essayé d'intervenir en mettant en œuvre la Subvention incitative aux apprentis, qui s'applique actuellement aux deux premières années des programmes d'apprentissage. La subvention devrait être étendue à la troisième et à la quatrième année du programme d'apprentissage Sceau rouge. Le montant

de la subvention devrait être majoré (peut-être doublé) pour montrer que le gouvernement du Canada tient sérieusement à appuyer le régime d'apprentissage. Selon l'ARC, la Subvention incitative aux apprentis (Dépenses fiscales et évaluations 2011) et les crédits d'impôt connexes liés à l'apprentissage ont coûté au gouvernement du Canada 89 millions de dollars en 2011. D'une façon très générale, ce montant est vraiment très petit pour une politique publique de cette importance. b) Le Canada devrait agir de concert avec les États-Unis pour disposer d'une main-d'œuvre qualifiée. Le Canada a besoin d'un système officiel pour faciliter l'admission sur une base temporaire (en dehors du Programme des travailleurs étrangers temporaires, mais en utilisant l'infrastructure existante de ce programme) de travailleurs américains des métiers spécialisés à employer dans les grands projets énergétiques. On pourrait atténuer ainsi les problèmes liés à l'offre et à la demande de pointe qui sont prévus d'ici 2017. Ce système permettrait de déterminer d'avance l'admissibilité au Canada des travailleurs américains, de raccourcir le temps de recherche de l'employeur et de rassurer les responsables de CIC quant à la nature temporaire de l'admission de ces travailleurs. Le Conseil sectoriel de la construction prévoit que le secteur aura besoin de 286 000 travailleurs qualifiés d'ici 2017 pour répondre aux besoins du marché du travail. Durant les périodes de pointe des cycles d'emploi, une plus grande intégration des marchés du travail du Canada et des États-Unis est essentielle. L'actuel Programme des travailleurs étrangers temporaires (conjointement administré par RHDCC et CIC) ne convient pas dans le cas des travailleurs qualifiés américains parce qu'ils sont traités comme les travailleurs de n'importe quel autre pays étranger. Compte tenu des relations étroites établies grâce aux accords commerciaux (tels que l'ALENA), le DMC croit qu'il est nécessaire d'établir un processus particulier pour les travailleurs des États-Unis et du Canada. Un « examen préalable » aurait lieu aux États-Unis sous la direction du Département américain de la sécurité intérieure, de l'Agence des services frontaliers du Canada et de Citoyenneté et Immigration Canada afin de permettre aux candidats d'être considérés en premier dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires. RHDCC continuerait à émettre des avis concernant l'impact sur le marché du travail afin de déterminer les conditions de travail régionales. Les travailleurs ayant subi l'examen préalable auraient alors à attendre beaucoup moins longtemps leur permis de travail, ce qui permettrait aux entrepreneurs d'obtenir la main-d'œuvre dont ils ont besoin sur leurs chantiers. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires dispose déjà de l'infrastructure nécessaire pour améliorer l'intégration des marchés du travail du Canada et des États-Unis durant les périodes de pointe des cycles d'emploi. Ce programme peut facilement être adapté pour faire passer en premier des travailleurs désignés résidant aux États-Unis.

#### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

On peut augmenter la productivité en aidant les travailleurs canadiens qui ne trouvent pas d'emploi dans leur région à se rendre dans les régions du pays où l'économie a besoin de leurs services. Pour faciliter cette mobilité dans le secteur de la construction lourde, il faudrait accorder une attention spéciale aux travailleurs qui se déplacent pour avoir un emploi dans leur domaine. Il arrive souvent que de nombreux travailleurs soient disponibles dans différentes parties du pays, mais qu'ils n'aient pas intérêt à voyager pour trouver du travail. Le système d'assurance-emploi devrait être adapté pour permettre le versement d'une subvention de mobilité aux travailleurs qui se déplacent ainsi. Il serait également possible d'établir un crédit d'impôt pour compenser les frais de déplacement qui ne sont pas assumés par l'employeur ou par l'acheteur de l'ouvrage construit. Ainsi, le Canada serait prêt à répondre aux besoins des projets du secteur énergétique et d'autres secteurs. Le DMC a présenté ces dernières années différents documents mettant en évidence les avantages économiques d'un tel système. Nous

en présentons un résumé ci-dessous. Contexte : Le Canada doit veiller à mettre en place un régime assurant l'équité fiscale aux Canadiens faisant partie d'un effectif mobile et qui travaille pour plus d'un employeur au cours d'une année d'imposition. Cette catégorie d'employés et de contribuables a des caractéristiques qui la distinguent des autres travailleurs ayant un seul employeur. Par exemple, les membres d'un tel effectif mobile ont une maison et une famille dans différentes collectivités du Canada et doivent consacrer des fonds personnels à des déplacements pouvant leur permettre de trouver un emploi. Dans le secteur syndiqué, les membres de cette catégorie sont également envoyés dans des chantiers par un bureau d'embauchage syndical qui s'occupe en général d'une région géographique étendue. Dans certains cas, le bureau d'embauchage envoie même des employés chercher du travail à l'extérieur de sa région. Il est nécessaire d'adopter des mesures fiscales pour permettre aux particuliers actuellement considérés comme salariés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* de déduire les frais de déplacement engagés pour trouver un emploi. Ces frais devraient comprendre le coût des déplacements, les repas et le logement, après déduction de tout montant versé par l'employeur à ces fins. Le budget 2010 devrait refléter l'esprit et l'intention du projet de loi C-227. Le DMC a présenté plusieurs mémoires à ce sujet au Comité permanent des finances et au ministre des Finances. De plus, les apprentis ne sont pas autorisés à réclamer le temps passé en classe dans le cadre de leur programme au titre des frais de scolarité pouvant être déduits de leur revenu aux fins du calcul de l'impôt. Les personnes qui font des études à l'université ou dans un autre établissement postsecondaire sont autorisées à déduire ce montant. Situation actuelle : • Les travailleurs de la construction doivent souvent engager d'importantes dépenses personnelles pour se rendre à un chantier avant d'être engagés comme employés d'une entreprise de construction, mais ne sont pas autorisés à déduire ces dépenses aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers. • Les employeurs du secteur de la construction doivent souvent engager d'importantes dépenses pour garder la main-d'œuvre dont ils ont besoin pendant le cycle de vie de leur projet. • Les employeurs n'ont pas intérêt à engager des travailleurs d'autres provinces pour leurs chantiers; de même, les employés n'ont pas intérêt à se rendre dans d'autres régions du Canada pour participer à des projets de construction cycliques. • Les apprentis en construction ne peuvent pas déduire de leur revenu des montants relatifs aux études pour chaque mois ou partie de mois pendant lequel ils participent à un programme d'éducation admissible. Politique du DMC : • La *Loi de l'impôt sur le revenu* devrait être modifiée conformément aux propositions de Chris Charlton, député de Hamilton Mountain. • Le gouvernement du Canada devrait adopter les principes énoncés dans le projet de loi C-201 dans le cadre d'un projet de loi ministériel au cours de la présente session parlementaire; autrement, il devrait inclure des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* dans le budget 2013.

## **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Pas de commentaires.